



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

N° DP :
DF
MONTANT :

ASIA AIDE AUX ETUDES

**Date limite de dépôt des dossiers au 15/10
de l'année scolaire en cours**

ANNEE SCOLAIRE 202 _ /202 _

ETAT CIVIL

Nom patronymique..... Prénom.....
 Nom d'usage ou d'épouse..... N°SS (10 premiers chiffres) : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _
 Date et lieu de naissance : _ / _ / _ à Adresse
 N° de téléphone : _ / _ / _ / _ / _ / _
 Mail (indispensable) :

Célibataire Marié(e) PACS Ayant droit d'un agent décédé
 Concubinage Divorcé (e) Séparé (e) Veuf (ve)

STATUT

Titulaire Contractuel =/+ 6 mois -apprenti Retraité
 Stagiaire Maître de l'enseignement privé AESH AED AVS =/+ 6 mois
 Fonction / Grade : Date d'entrée dans l'académie :
 Etablissement d'exercice..... RNE.....
 Enseignement privé : oui non Quotité de travail.....%

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom et prénom du conjoint : date de naissance.....
 Conjoint en activité : oui non Si conjoint agent de l'éducation nationale décédé, préciser sa fonction et la date du décès
 Conjoint fonctionnaire : oui non si oui, préciser le ministère :

ENFANT CONCERNE

Nom Prénom..... Né(e) le
 Etudes poursuivies (niveau + section).....
 Etablissement fréquenté
 Logement indépendant ou étudiant : oui non

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées...).

A **Le** **Signature**

Description de la prestation :

Allocation destinée aux enfants d'agents poursuivant des études supérieures, exceptionnellement en lycée dans des sections rares ou n'existant pas dans un établissement proche du foyer familial et nécessitant des frais supplémentaires (internat, loyer...). L'éloignement établissement / foyer familial est pris en compte (< ou > à 110 km) pour le calcul du montant de la prestation.

Bénéficiaires

- les agents stagiaires ou titulaires en position d'activité ou à la retraite et domiciliés dans l'académie
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État ; les apprentis des services déconcentrés de l'EN
- les assistants d'éducation (AED) ; les auxiliaires de vie scolaire recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'État ou les établissements publics locaux d'enseignement, les AESH
- ayants droit d'agents décédés. (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État)

Conditions :

L'enfant ne doit pas disposer d'un revenu propre régulier (les formations en alternance ne peuvent donc pas être prises en charge) et doit être âgé de 16 à 25 ans (à la date de la demande)

- Un seul versement par année scolaire.
- L'enfant doit être inscrit dans un cursus d'études supérieures ou à titre exceptionnel en lycée professionnel dans une section rare **nécessitant un logement indépendant ou un internat**.
- L'enfant ne doit pas disposer de revenus propres (les demandes pour des formations en alternance ne sont donc pas retenues)
- Sauf modification substantielle de la situation familiale permettant de bénéficier de la prestation, le dossier doit être déposé avant le **15/10 de l'année scolaire ou universitaire pour laquelle la prestation est demandée**

Pièces justificatives communes à fournir :

- Livret de famille dans son intégralité,
- RIB de l'agent.
- Copie intégrale du dernier avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du foyer (agent et conjoint).
et, en fonction de votre situation professionnelle ou familiale**
- Contrat de travail pour les contractuels de plus de six mois,
- Titre de pension pour les retraités,
- Justificatifs de votre situation familiale (déclaration PACS, **jugement de divorce spécifiant la garde des enfants**, certificat de décès...) pour les données non reportées sur le livret de famille.

Pièces justificatives spécifiques :

- Certificat de scolarité pour l'année en cours,
- Attestation sur l'honneur de l'enfant certifiant qu'il ne dispose pas de revenus propres, le cas échéant déclaration fiscale séparée de l'étudiant concerné
- Justificatif logement : bail ; quittance de loyer ; facture chambre étudiant

1) Attestation de l'employeur du conjoint

Je soussigné(e) _____ employeur (ou représentant l'employeur) de

M, Mme _____

certifie sur l'honneur qu'il ou elle ne bénéficie d'aucune aide ou participation pour la prestation sollicitée

Fait à _____ le _____

Signature et Cachet

2) Attestation sur l'honneur de l'enfant

Je soussigné(e) _____

certifie sur l'honneur que je ne dispose pas de revenus propres et m'engage à signaler à l'administration tout changement.

Fait à _____ le _____

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE RECEPTION :

DATE TRAITEMENT :

DECISION : ACCORD : MONTANT : REJET : MOTIF.....

CALCUL QFA :

Rappel important :

Les ASIA sont des prestations versées aux bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi sur le plan statutaire et financier (barème académique). **Elles sont servies dans la limite des crédits disponibles.**

Les montants et barèmes révisés périodiquement sont consultables en ligne sur le site académique

<https://www.ac-aix-marseille.fr/l-accompagnement-social-et-le-service-social-en-faveur-des-personnels-121586>

**Dossiers à adresser par voie postale exclusivement à l'adresse suivante, accompagnés des justificatifs demandés, non agrafés et ce pour chaque dossier déposé
Tout dossier incomplet sera retourné**

RECTORAT

Division de l'accompagnement des personnels

Bureau de l'action sociale

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence cedex

Contacts :

04 42 91 72 98 ou 04 42 91 72 72 / 04 42 91 73 00

Mail ce.bureauactionsociale@ac-aix-marseille.fr



*Cette aide est soumise à revenus,
Calculez votre quotient familial :*

**QFA = RBG de l'année N-2. / par nombre de parts
fiscales.**

QFA - plafond pour cette ASIA : 13 000€